

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 13 FEVRIER 2017

BUDGET

Avance sur subvention 2017

Le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de trésorerie de l'Office de Tourisme Municipale d'Oz et propose de lui verser une avance de 90 000 € sur la subvention 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'Office du Tourisme une avance de 90 000 € sur la subvention 2017 et précise que la dépense sera imputée au compte 6574

Ouverture anticipée de crédits

Le Maire demande au Conseil une ouverture anticipée de crédits pour le Budget Principal 2017, dans la limite du quart du montant des crédits ouverts au budget primitif 2016, afin de pouvoir régler les factures d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	MONTANT
21	2135	aménagements constructions	10 000 €
20	2051	Licences, logiciels	2 000 €

Et dit que les crédits seront repris aux articles concernés lors de l'adoption du budget primitif 2017.

CIMETIERE COMMUNAL

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le columbarium du cimetière communal dispose actuellement que d'une seule case de disponible. Il indique qu'il est donc nécessaire de procéder à son agrandissement et présente un estimatif pour ce projet qui s'élève à 7 050 € H.T. Il propose d'établir un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère – Direction Territoriale de l'Oisans afin d'aider au financement de cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'agrandissement du columbarium du cimetière communal et son enveloppe financière, autorise le Maire à établir et signer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour aider au financement des travaux ainsi que tout document nécessaire à la réalisation du projet.

LE ROBERAND

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la réflexion menée avec les habitants du Roberand en vue d'obtenir un ralentissement des véhicules aux abords du hameau et ainsi sécuriser cette zone. Il indique que le projet de chicane, un temps retenu, n'a pas été jugé efficace et qu'il a été décidé de retenir un système de feux de signalisation. Le montant des travaux pour la fourniture, l'installation, la programmation et la mise en service de 2 feux est estimé à 32 000 € H.T. Il propose d'établir une demande de subvention auprès du Département pour aider au financement des travaux.

Le Conseil Municipal approuve le programme et le coût des travaux à réaliser, autorise le Maire à établir et déposer une demande de subvention auprès de la Direction Territoriale Oisans du Conseil Départemental de l'Isère et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

CONTRAT DE PERFORMANCE DES ALPES DE L'ISERE

La politique touristique en montagne du Département de l'Isère était axée, jusqu'en 2015, sur la diversification. Cette procédure a pris fin en décembre 2015 et le Conseil Départemental a défini un nouveau cadre d'intervention. La volonté départementale est de considérer les stations, cœur de l'activité économique du tourisme de montagne, comme des entreprises. L'objectif est de soutenir en priorité ce qui contribue à leur bon fonctionnement et leur développement. L'effet attendu est la performance des stations et le fonctionnement des séjours.

Les enjeux sont économiques bien sûr, mais aussi de vitalité pour les territoires de montagne où l'activité, même quand elle est complémentaire, est fondamentale.

Les Contrats de Performance des Alpes de l'Isère sont la déclinaison montagne de la nouvelle politique départementale qui vise à maintenir l'Isère dans le top 10 des destinations françaises, avec les 4 axes « clés » de développement : l'accès, l'hébergement, les nouveaux produits et la promotion. 7 axes ont été définis par le Département comme cadre de ses propres contrats :

1 accès et desserte 2 Embellissement des stations villages et des fronts de neige (en favorisant la transition énergétique lors des rénovations de façades) 3 Remise en marche des lits froids 4 Neige de culture optimisée 5 Développement de nouveaux produits ciblés clientèle familiale, bien être, innovations et produits hauts de gamme 6 Rénovation en stations des équipements (sportifs, de loisirs, tourisme d'affaires) ayant fait leurs preuves mais nécessitant une remise à niveau 7 Compétitivité touristique des stations thermales. Le cadre des contrats est défini pour une durée de 5 ans (2016-2020), avec une révision possible au bout de 3 ans en fonction d'un bilan intermédiaire.

Les Communes autorités organisatrices des remontées mécaniques et les intercommunalités concernées sont invitées à co-signer le contrat avec le Département.

Vu la délibération du 16 septembre 2016 du Département de l'Isère approuvant le règlement et les contrats de performance des Alpes de l'Isère, le Conseil autorise le Maire à signer le contrat de Performances des Alpes de l'Isère du massif de l'Oisans et ses éventuels avenants.